

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire, et conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, dans la salle Pierre Régère de Marcillac pour leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la Commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal :	16 septembre 2021
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	21

Étaient présents : Philippe LABRIEUX-Maire, Lydia HERAUD- 1^{ère} adjointe, Thierry SOULIGNAC-2^{ème} adjoint, Isabelle YUBERO-3^{ème} adjointe, David DUPUY-4^{ème} adjoint, Valérie CHAUBÉNIT-5^{ème} adjointe, Brigitte AMIAR, Gisèle BROCHON, Gisèle DALL'ARMI, Stéphane DUCOUT, Alain EYMAS, Alain FOURNIER, Loïc GENOUVRIER, Marie HAURE, Kévin LAMBRUN, Tiffany MARCONNET, Jean Luc SEUBE, Virginie TRANSON, Mickaël VILLETORTE Conseillers municipaux,

Étaient excusées : Patrick BERTHELOT, Laurie CONTE, Orianne LUCIDARME, Guy PAILLÉ

Avaient donné pouvoir : Laurie CONTE à Lydia HERAUD, Guy PAILLÉ à Philippe LABRIEUX

Secrétaire de séance : Isabelle YUBERO

Délibération N°288 : Procédure d'incorporation de Biens sans maîtres – Accompagnement par la SAFER Nouvelle Aquitaine

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de lettre de mission édité par la SAFER détail les modalités de leur prestation d'accompagnement pour mener à bien la procédure,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le cadre d'une procédure d'appréhension de Biens sans maîtres. Il rappelle le projet de restructuration foncière de la forêt en cours sur le territoire, et ajoute que réaliser cette démarche d'incorporation en préalable de la restructuration est une véritable opportunité car cela permettrait d'accroître notre patrimoine et de réaliser des échanges fonciers intéressants pour d'éventuels projets.

Cette procédure étant fastidieuse, il propose donc de souscrire à l'accompagnement des services de la SAFER pour mener à bien la démarche, prestation tarifée au montant de 2 500€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ **D'approuver** le lancement d'une procédure d'incorporation de Biens sans maîtres dans le patrimoine communal,
- ◆ **D'accepter** la proposition d'accompagnement de la SAFER, selon les modalités et tarifs indiqués dans la lettre de mission ci-annexée,
- ◆ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Et ont signé au Registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire de Val-de-Livenne

Philippe LABRIEUX

